

# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

### MRC DES Chenaux SI PROCHES

#### SAINT-MAURICE



#### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

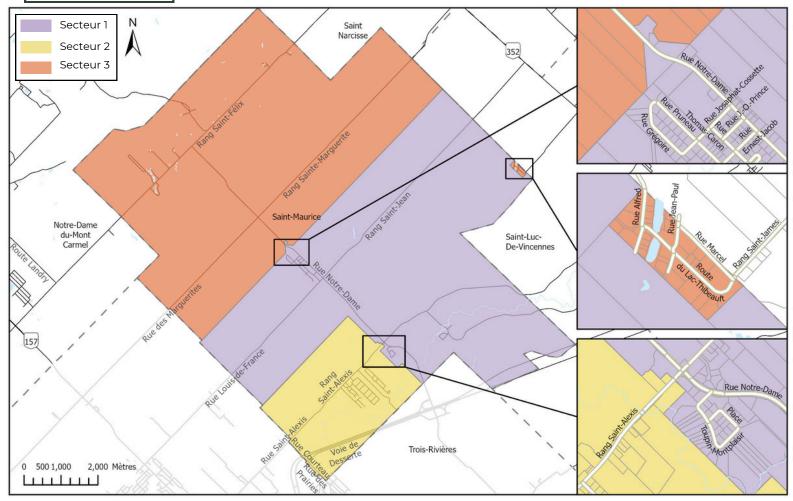
# INSCRIPTION OBLIGATOIRE a collecte de

encombrants a lieu tous les 2e vendredi du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC: mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819-840-0704 au moins 48h avant la collecte.

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							
D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s		D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s
			1	2	3	4							1								1			1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8		2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15		9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	1	6	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		2	3 2	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
														30	0	31												
	MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s		D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4	5						1	2
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14		6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	1	3	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	2	0	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30	31	29	30						2	7 2	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30
																						31						
	SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s		D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	4								1		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11		2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	1	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	1	6	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30					26	27	28	29	30	31		2	3 2	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			
														30	0													

\*Les collectes de récupération et de compost sont effectuées par Énercycle. Pour toutes questions ou problématique pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.





### COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES Informations supplémentaires - Saint-Maurice



SECTEURS DE COLLECTE									
SECTEUR 1 LUNDI	Rang Saint-Alexis (est de la rue Notre-Dame), rue Notre-Dame (entre l'autoroute 40 et le rang Sainte-Marguerite), rang Saint-Jean, rue Thomas-Caron, rue Pruneau, rue Veillette, rue Ernest-Jacob, rue J.OPrince, rue Josaphat-Cossette, rue Grégoire, rue Toupin Montplaisir, rang Saint-Joseph, rue Gervais, rue Saint-Pierre.								
SECTEUR 2 JEUDI	Rang Saint-Alexis (ouest de la rue Notre-Dame), rue Benjamin-Brûlé, rue J.SBrûlé, rue Guy-Brûlé, rue Sylvie- Brûlé, rue Paradis, rue Benoit, rue Daniel-Benoît, rue Yvon-Benoît, rue Mario-Benoît, rue Guy-Benoît, rue Audréanne-Benoît, rue Béliveau, rue Turcotte, rue Neault, rue Joseph L. Rivard, rue Courteau.								
SECTEUR 3 MERCREDI	Rang Sainte-Marguerite, Rang Saint-Félix, rue Notre Dame (entre rang Sainte-Marguerite et rang Saint-Félix), rue du Lac, rue de la Montagne, rue France, rue de la Chapelle, route du Lac Thibeault, rue Jean-Paul, rue Marcel, rue Alfred								

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés

Déchets exclus de la collecte

Matières recyclables

Matières compostables

Débris de construction,

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le <a href="www.mrcdeschenaux.ca">www.mrcdeschenaux.ca</a>

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE



Matières recyclables

 Contenants, emballages ou imprimés.

rénovation et démolition • Matières dangereuses

- Par exemple:
  - Contenant de produit d'entretien ménager
  - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
  - Boîte de carton
  - Assiette et papier d'aluminium
  - Emballage de mets à emporter et préparés
  - Journal et circulaire
  - Enveloppe
  - Feuille de papier
  - Cahier





- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire. Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera toléré.
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plus part des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.
- Tout bac contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).

# AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)



#### Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.enercycle.ca